

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2012**  
-----

Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 12      votants : 12

Date de convocation : 04/01/2012

\*\*\*

L'an deux mille douze le 12 janvier à 20 h 30  
le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué  
s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

\*\*\*

**Présents:** MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, DECEMME, BARITAUD, RIBOT ,  
THEZARD , MEUNIER , MARQUET, BERLAND, BARILLOT Erwan,  
GEORGES, NIVET Agathe .

**Absents :** MM. MOYNET, NAUDIER, NIVET Christine excusés---

**Secrétaire de séance :** Mme NIVET Agathe

**- Décision modificative - Virement de crédits (délibération n° 1)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	diminution sur crédits alloués	Augmentation de crédits
Dépenses Imprévues - 022	4 700.00	
Reversement FNGIR - 739116		500.00
Dégrèv. TF jeunes agriculteurs- 7391171		100.00
Autres charges exceptionnelles - 6718		4 100.00
	<b>4 700.00 euros</b>	<b>4 700.00 euros</b>

**- Décision modificative - Virement de crédits (délibération n° 2)**

**Budget annexe Lotissement des Ouches.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe du Lotissement des Ouches étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	diminution sur crédits alloués	Augmentation de crédits
Terrains aménagés - 3555	147 000.00	
Terrains à aménager - 315		62 000.00
Etudes, prestations de services- 3354		22 030.00
Frais annexes - 3355		62 970.00
	<b>147 000.00 euros</b>	<b>147 000.00 euros</b>

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2012**  
-----

<b>Objet des recettes</b>	<b>diminution sur crédits alloués</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Variation des stocks terrains aménagés - 71355</b>	147 000.00	
<b>Variation en-cours production biens - 7133</b>		85 000.00
<b>Variation des stocks terrains aménagés - 60315</b>		62 000.00
	<b>147 000.00 euros</b>	<b>147 000.00 euros</b>

**- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012. (délibération n° 3)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2012, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

M. le Maire demande au Conseil qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2011 et ce avant le vote du budget primitif de l'exercice 2012.

**- Droit de préemption urbain ZL 170 : (délibération n° 4)**

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur la propriété suivante :

-VIAULT Suzanne, le Millou cadastrée ZL 170.

**- Projet de travaux à la salle des fêtes : (délibération n° 5)**

Pour évaluer le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes le Conseil décide de consulter trois cabinets d'économie de la construction :

- RIBOT Ingénierie 79500 St Léger la Martinière

- Christophe LIAIGRE 79400 St Maixent L'Ecole

- BROSSEAU Mètres Etudes 79180 Chauray.

- autorise le Maire à conduire cette consultation qui se fera selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

- que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets de l'exercice 2012.

\*\*

L'après-midi brioche réservé aux plus de 65 ans aura lieu le vendredi 27 janvier à partir de 14 heures.

**Inauguration du pigeonnier :**

L'inauguration du pigeonnier aura lieu le jour de la fête du Foyer Rural le 23 juin 2012.